



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

à l'appui d'une demande d'un crédit de CHF 100'000  
pour la rénovation de la salle d'économie familiale  
(C12) du collège de la Fontenelle



Version : 1.0 - TH 175609

Date : 30.03.2015



## Table des matières

---

1.	Introduction.....	3
2.	Besoins en salles d'économie familiale (EFA).....	3
2.1.	Description de la salle.....	3
2.2.	Etat des lieux .....	4
3.	Travaux .....	5
3.1.	Calendrier .....	5
3.2.	Travaux prévus .....	6
3.2.1	Menuiserie.....	6
3.2.2	Electricité .....	6
3.2.3	Sanitaire .....	6
3.2.4	Ventilation .....	6
3.2.5	Carrelage.....	6
3.2.6	Peinture .....	6
3.3.	Coût des travaux.....	7
4.	Impact financier.....	7
5.	Impact sur le personnel.....	7
6.	Vote à la majorité qualifiée/simple .....	8
7.	Conclusion .....	8
8.	Projet d'arrêté .....	9

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Introduction**

---

Le collège de la Fontenelle comprend deux salles (A34 et C12) permettant de dispenser les cours d'économie familiale à tous les élèves de 11<sup>e</sup> année, tel que le prévoit le plan d'études romand (PER). Chaque salle est occupée sept heures par jour durant la période scolaire.

La salle C12 date de la construction du bâtiment de la Fontenelle en 1972, alors que la salle A34 est récente, puisqu'elle a été créée en 2011 pour remplacer celle de la rue du Stand 4. Le présent rapport détaille l'état de la salle C12, présente les travaux à réaliser ainsi qu'un calcul des coûts. En conclusion, il propose au Conseil général l'octroi d'un crédit de CHF 100'000 pour sa rénovation, montant prévu au budget des investissements 2015.

## **2. Besoins en salles d'économie familiale (EFA)**

---

Selon les directives du service de l'enseignement obligatoire, tous les élèves de 11<sup>e</sup> année (9 classes) doivent suivre des cours d'économie familiale à raison de deux périodes hebdomadaires, ce qui correspond dans les faits à une utilisation de la salle de sept périodes hebdomadaires par classe. En effet, ces cours sont organisés en ½ groupe par classe et, aux périodes d'enseignement s'ajoutent celles des repas et des nettoyages. De plus, une classe de formation spéciale utilise une salle durant quatre périodes hebdomadaires. Ainsi, les deux salles sont occupées 67 périodes par semaine sur les 76 périodes actuellement disponibles (taux d'occupation de 88,2%). Avec la mise en œuvre de la rénovation des filières, cette branche sera bien évidemment maintenue dans la grille horaire. De plus, les prévisions d'effectifs pour les prochaines années indiquent, suite à l'intégration des classes de la Côtière à la Fontenelle, un nombre moyen de 10 classes par année scolaire.

### **2.1. Description de la salle**

---

La salle d'économie familiale du collège de la Fontenelle (C12) est composée de deux espaces distincts :

- un espace dans lequel les élèves cuisinent. Il comprend quatre rangées de blocs cuisine, un grand frigidaire indépendant, des armoires encastrées ainsi qu'une armoire indépendante. Le sol est en carrelage ;
- un espace dans lequel les élèves mangent et suivent les cours de théorie. Il comprend du mobilier (bureau, tables, chaises) ainsi que des armoires encastrées et un tableau noir. Le sol est en parquet.

Une rangée d'armoires de cuisine sépare ces deux espaces. Cet élément central se prolonge par une porte en verre.

## 2.2. Etat des lieux

---

La salle d'économie familiale a été construite en même temps que le collège de la Fontenelle (1972). Depuis lors, et malgré une utilisation très intensive, cette salle n'a jamais été rénovée. Seuls les fours et le frigidaire ont été remplacés. Une grande armoire indépendante a également été ajoutée récemment.

L'état des lieux est le suivant :

- les éléments constituant les quatre blocs cuisine (armoires, tiroirs, etc.) sont irrécupérables (faces abimées ou décollées, charnières cassées, tiroirs bloqués, etc.) ;
- les fours et les plaques vitrocéramiques de trois blocs cuisine ont une dizaine d'années et il est prévu de les changer (le four et la plaque du dernier bloc cuisine ne fonctionnent plus) ;
- le four et la plaque vitrocéramique d'un bloc cuisine ont été changés il y a 4 ans environ et seront conservés ;
- le four de l'élément central est défectueux et doit être remplacé ;
- les plans de travail en inox sont bosselés et ne peuvent être récupérés ;
- la robinetterie doit être changée ;
- le sol en parquet de l'espace repas est abîmé, mais récupérable ;
- le carrelage de l'espace cuisine est ancien et devrait être « retouché » suite à la pose des nouveaux blocs cuisine, il est prévu de le changer ;
- les armoires encastrées des deux espaces sont en mauvais état, ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- les tablettes sous les fenêtres sont également en très mauvais état ;
- le système de surpression nécessaire au bon fonctionnement des hottes de ventilation doit être réparé ;
- afin de faciliter l'entretien des hottes, l'installation des filtres doit être modifiée ;
- la peinture des murs mérite un rafraîchissement ;
- la porte en verre est inutile et n'est plus conforme aux normes de sécurité ;
- plusieurs lampes au plafond sont cassées ;
- la rénovation de la salle d'économie familiale implique une mise aux normes de sécurité au niveau de l'installation électrique.





### 3. Travaux

---

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons la rénovation de la salle d'économie familiale, en veillant à contenir au maximum les coûts. Pour cela, les appareils encore fonctionnels et suffisamment récents (un four et une plaque vitrocéramique, frigidaire, hottes de ventilation, armoire indépendante) seront repris et, pour les nouveaux éléments, les choix se porteront sur des matériaux robustes, mais financièrement économiques. Le parquet et les peintures seront simplement rafraîchis. Pour éviter des coûts supplémentaires, la disposition des éléments restera la même.

Parmi les autres critères pris en compte, notons l'aspect écologique et énergétique. Les nouveaux appareils électriques (fours et plaques vitrocéramiques) seront de classe A au minimum et les lampes du plafond seront remplacées par des lampes LED.

Finalement, la sécurité sera améliorée avec la suppression de la porte en verre, la mise aux normes électriques ainsi que le remplacement du carrelage par un revêtement qui respecte la classe minimale GS2 émise par le bureau de prévention des accidents (bpa). Cette classe est recommandée pour les sols des salles de cours d'économie domestique (propriété antidérapante du revêtement pour la prévention des chutes).

#### 3.1. Calendrier

---

Les travaux devront être réalisés entre le lundi 29 juin et le vendredi 14 août 2015 (semaine des joutes et vacances scolaires d'été).

## 3.2. Travaux prévus

---

Les travaux prévus sont détaillés ci-dessous.

### 3.2.1 Menuiserie

---

- remplacement des éléments des blocs cuisine et de l'élément central, tout en gardant la même disposition et les mêmes fonctionnalités ;
- remplacement des plans de travail ;
- création de huit armoires encastrées identiques, dans les deux niches existantes ;
- rénovation du parquet de la salle dans laquelle les élèves mangent avec imprégnation facilitant l'entretien ;
- suppression de la porte en verre ;
- remplacement du revêtement des tablettes de fenêtre.

### 3.2.2 Electricité

---

- remplacement des fours et plaques vitrocéramiques de trois blocs cuisine ;
- remplacement du four de l'élément central ;
- pose de 2, 2x type 13 (GR 1+1) sur les quatre blocs, aux extrémités ;
- modification du tableau de distribution pour répondre aux normes actuelles ;
- remplacement des lampes de plafond (installation type LED).

### 3.2.3 Sanitaire

---

- démontage et évacuation des quatre plans de travail en inox ;
- remplacement des quatre éviers en inox satiné et des mitigeurs ;
- suppression de l'installation du gaz.

### 3.2.4 Ventilation

---

- réparation du système de surpression nécessaire au bon fonctionnement des hottes ;
- modification de l'installation des filtres afin de faciliter l'entretien des hottes.

### 3.2.5 Carrelage

---

- pose d'un nouveau carrelage (respect de la classe minimale GS2 du bpa).

### 3.2.6 Peinture

---

- rafraîchissement des peintures actuelles sur toutes les parties béton des deux salles ;
- nouvelles peintures sur les quatre caissons de ventilation.

### 3.3. Coût des travaux

Le coût des travaux, présenté ci-dessous, est établi sur la base des devis actuels. Une diminution de certains postes est envisageable suite à la sollicitation d'autres artisans.

Type de travaux	Montant (CHF)
Menuiserie	51'400
Electricité	20'400
Sanitaire	7'600
Ventilation	5'800
Carrelage	9'500
Peinture	3'300
Divers et imprévus (2%)	2'000
<b>Total des travaux</b>	<b>100'000</b>

### 4. Impact financier

➤ Dépense brute :	CHF	100'000
➤ Crédit déjà voté (optionnel) :	CHF	
➤ Subventions attendues :	CHF	
➤ Participations de tiers :	CHF	
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000</b>
➤ Amortissement (taux de 5%) :	CHF	5'000
➤ Intérêts de la dette (estimation de 2.5%) :	CHF	2'500
➤ Charges induites (optionnel) :	CHF	
➤ Revenus induits (optionnel) :	CHF	
<b>= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>7'500</b>
<b>= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte de résultat</b>		<b>0.01</b>

### 5. Impact sur le personnel

Il n'y aura pas d'impact sur le personnel administratif et technique.

## **6. Vote à la majorité qualifiée/simple**

---

L'arrêté qui vous est soumis entraîne une dépense unique touchant le compte des investissements de moins de CHF 1'000'000. Il n'est pas soumis aux conditions visées par l'article 6.4, lettre c), du règlement général, du 19 décembre 2012, et peut être approuvé à la majorité simple des membres du Conseil général.

## **7. Conclusion**

---

En conclusion, après 43 ans d'utilisation intensive, la salle d'économie familiale du collège de la Fontenelle mérite une rénovation. Un choix judicieux, au niveau des matériaux notamment, permet de contenir le coût des travaux tout en assurant la longévité des éléments. Les aspects écologique et sécuritaire sont également pris en compte dans ce dossier.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez au présent rapport et au projet d'arrêté qui lui est liée.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
A. Blaser

Le chancelier  
P. Godat

Val-de-Ruz, le 30 mars 2015

## 8. Projet d'arrêté

### Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la rénovation de la salle d'économie familiale C12 du collège de la Fontenelle

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

Vu le rapport du Conseil communal, du 30 mars 2015 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

<b>Crédit d'engagement</b>	<b>Article premier :</b> Un crédit d'engagement de CHF 100'000 est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la salle d'économie familiale (C12) de la Fontenelle.
<b>Comptabilisation</b>	<b>Art. 2 :</b> La dépense sera portée au compte des investissements 20152101 et amortie au taux de 5% après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.
<b>Autorisation d'emprunter</b>	<b>Art. 3 :</b> Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
<b>Exécution</b>	<b>Art. 4 :</b> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 27 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente La secrétaire

A. Bourquard  
Froidevaux

C. Ammann  
Tschopp